



Le 29 mars 2024

Le Maire de Lézignan-Corbières
Aux membres du Conseil municipal

ASS/GF/II/MG

Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

Le jeudi 11 avril 2024 à 18h
Au Palais des Fêtes, avenue Maréchal Foch :

Vous trouverez ci-dessous les questions portées à l'ordre du jour, accompagnées en pièces jointes des notes explicatives de synthèse conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ordre du jour

Fonctionnement des institutions communales

Désignation de la secrétaire ou du secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 mars 2024
2. Liste des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT par délégation du Conseil municipal

Gestion des services publics

3. Approbation du protocole d'accord transactionnel relatif à la fin de la gestion du camping par la SARL « La Pinède » – Annexe
4. Choix du mode de gestion du camping municipal – Annexe

Finances

5. État des indemnités des élus – Annexe
6. Budget principal et budgets annexes Eau potable et Assainissement 2024 et consolidation – Annexes
7. Taux d'imposition 2024 – Annexe
8. Fixation du taux de la surtaxe Eau potable pour l'exercice 2024
9. Fixation du taux de la surtaxe Assainissement pour l'exercice 2024
10. Financement de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2024

Citoyenneté et population

11. Participation financière pour la délivrance d'un second livret de famille

Environnement et développement durable

12. Convention annuelle de service 2024 entre la commune et l'ASA du Plô et de la
Jourre – Annexe

Questions diverses

Je vous prie de croire chers collègues, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gérard FORCADA

